



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAF.FR

NUMÉRO E-E146939

VALABLE JUSQU'AU 08/12/2024

ÉDITÉ LE 10/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/07/2015

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 812 494 896 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 5407747

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 05012596Z

Assurance Responsabilité Civile :
AREAS 107815180002

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2023

Raison sociale : BIGOT JONATHAN (SOLU'THERMIC)

16 RUE DE LA LOGE
49680 VIVY

Téléphone : 06 89 25 61 10

Portable : 06 89 25 61 10

Fax :

Site Internet : www.soluthermic.fr

E-mail : contact@soluthermic.fr

Responsabilité légale :
BIGOT JONATHAN CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 4 Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/11/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	24/11/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/11/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	08/09/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.